

# ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

DU 20 JUILLET AU 21 DÉCEMBRE 2020

Discutons-en !

CAHIER D'ACTEUR N°22 - DECEMBRE 2020

## CAHIER D'ACTEUR

### COEXISTER ET VIVRE SUR CE TERRITOIRE

L'État, la Région Bretagne et l'opérateur RTE associent les citoyens au débat public (CNDP), selon les dispositions introduites dans le code de l'environnement (*loi du 10 août 2018*) pour un État « *Au service d'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE* ». Cela exige Débat et Transparence de tous les acteurs économiques, citoyens exerçant leurs activités, implantés sur ce territoire et souhaitant contribuer aux modalités d'échanges et de relations optimales afin de continuer à coexister et vivre sur ce territoire.

L'AGRICULTURE exprime son développement spatial sur toute cette région, c'est une réalité incontestable qui permet de nourrir, d'employer, de préserver ce territoire non délocalisable ! Activités liées au sol, puisque par nature, cette culture du sol et de la mer représente un ensemble des travaux qui élèvent, transforment les milieux naturels pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme.

Depuis la nuit des temps et jusqu'aux millénaires futurs, l'agriculture et les métiers de la mer évoluent dans une mission de production qui exige de concilier le respect de l'environnement, la sécurité alimentaire et sanitaire et la rentabilité économique, ceci dans un environnement mondialisé, globalisé et exigeant sur les performances et l'efficacité.

### LE RESPECT DU VIVANT, DES CITOYENS ET DES ACTIVITES EXISTANTES

**Dans cette région peuplée de nombreux paysans de la Terre et de la Mer**, ce projet d'implantation d'éoliennes flottantes en mer doit servir et approvisionner les populations d'un territoire où la cohabitation de ses activités nécessite le respect des droits fondamentaux de chacune et de chacun, de ses activités en tout genre dans un cadre politique, juridique et citoyen acceptable pour tous et par tous. A ce titre, notre association partage les constatations et les interrogations d'agriculteurs, d'éleveurs et de producteurs agricoles exerçant une mission de service public, implantés sur et le long du futur tracé de raccordement électrique MER-TERRE reliant les éoliennes flottantes au sud de la Bretagne.



## ASSOCIATION NATIONALE ANIMAUX SOUS TENSION

L'Association Nationale Animaux sous Tension (Anast), créée en 1993 puis relancée en 2019, a pour but de défendre les droits et les intérêts des éleveurs (*et leur outil de travail*) victimes des tensions parasites, courants vagabonds et rayonnements électromagnétiques.

L'Anast prend en compte les intérêts citoyens et les habitants des divers sites impactés par ces nuisances, pour leur santé et les troubles pathologiques associés.

### Contact

Jean-Claude Olivier  
Le Puits au Lard  
72430 Noyen-Sur-Sarthe  
Tél : +33.6 76 22 39 96  
contact@animauxsoustension.org  
www.animauxsoustension.org

# QUELS IMPACTS ?

## SANTE HUMAINE ET ANIMALE



Les aspects économiques et sociaux, la santé humaine et animale, les éléments vivants du sol, du sous-sol, les incontournables richesses hydrologiques, ne peuvent être mises à mal. En symbiose, c'est toute cette relation physique et biologique qui donne la vie et qui ne peut être dominée ou perturbée par des éléments extérieurs, souvent invisibles et difficilement décelables.

**Sur Terre comme sur Mer, en Terre comme en Mer, les troubles de voisinage ne peuvent mettre à mal le vivant.**

La puissance publique se doit donc de veiller à ce que les cohabitations de son territoire, les lieux de vie, les espaces existentiels sont suffisamment protégés socialement et juridiquement, et cela dans l'instant présent et pour les générations futures.

La production d'électricité acheminée vers la Bretagne depuis la mer avec ce raccordement d'une partie sous-marine entre la plateforme en mer et la côte, nécessite des liaisons qui peuvent, lorsque celles-ci seront implantées définitivement dans les sous-sols profonds, rencontrer, croiser, et devoir cohabiter avec ce milieu

vivant composé de micro-organismes nécessaires à la vie des écosystèmes.

Traverser et faire traverser des sources d'énergie à très haute tension, qui dégagent des champs électromagnétiques, des courants de fuite, des tensions parasites et courants vagabonds préjudiciables pour le vivant, exigent de la transparence, un suivi scientifique, de la hauteur de vue et de la responsabilité autant du point de vue du législateur (*donneur d'ordre*) que du maître d'oeuvre qui ne peuvent se permettre de perturber les activités économiques existantes !

Toute négligence ou impossible maîtrise peuvent déclencher d'irréversibles troubles et empêchements à une vie normale des populations.

## TEMOIGNAGES

### Des éleveurs touchés partout en France

**Actuellement, à travers la France, des éleveurs sont empêchés d'exercer leur métier.** Ceux-ci subissent au quotidien des perturbations électriques sur leurs troupeaux, liées à la proximité de différents ouvrages : éoliennes, transformateurs, antenne-relais, panneaux photovoltaïques, lignes basse et haute tension, aériennes ou enfouies.

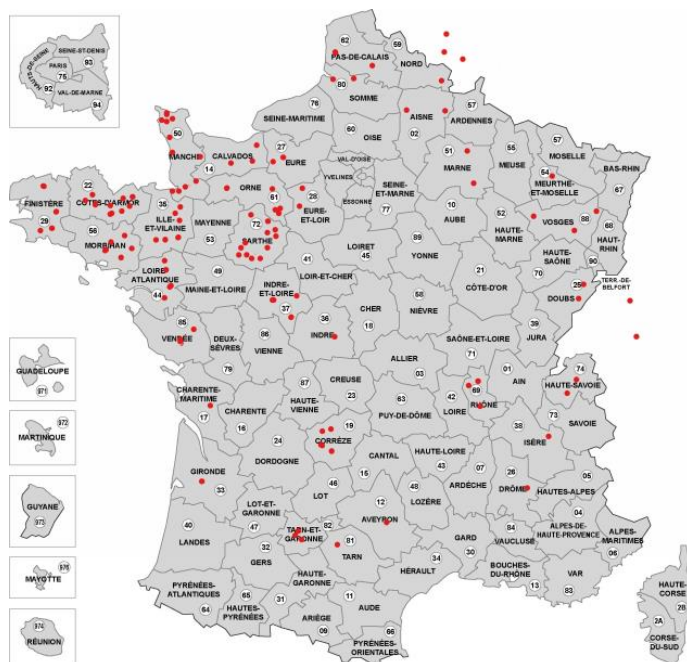
**Dans l'Orne**, Alain Crouillebois, éleveur laitier installé depuis 1996 avait une très bonne rentabilité. Mais en 2012, ENEDIS installe une ligne électrique enterrée de 20 000 volts et un transformateur à 20 mètres de son étable. Du jour au lendemain, le comportement des vaches se modifie. La production de lait chute et sa qualité se détériore. La croissance des veaux est ralentie. Techniciens et vétérinaires n'ont jamais solutionné les problèmes. Las, en 2019, Alain Crouillebois décide, à ses frais, de faire déplacer la ligne d'ENEDIS. Depuis, son élevage est redevenu normal et la production laitière a retrouvé son rythme d'avant 2012.

**Dans la Somme**, Yann Joly a arrêté, contraint et forcé, la production de lait suite à la mise en route d'un parc de

24 éoliennes à proximité de son élevage. Depuis 2011, les pertes accumulées totalisent 800 000€ ! Yann est aujourd'hui céréalier mais il doit encore rembourser tous les investissements liés à la production animale ! Pour cela, il travaille en dehors de sa ferme. Sa fille, passionnée d'élevage, n'a pas pu s'investir dans la succession de la ferme familiale.

**En France, les cas d'éleveurs mis en difficulté en raison d'une liaison électrique souterraine se multiplient.**

La majorité d'entre eux, impactés par les champs électromagnétiques et leurs effets indirects (*courants parasites et vagabonds*), restent abandonnés à leur triste sort. Vétérinaires, nutritionnistes, techniciens d'élevages, et tant d'autres intervenants sont impuissants face à ces nuisances qui perturbent les élevages. La communauté scientifique et les chercheurs sont absents sur ce sujet alors que le phénomène n'est pas seulement français mais européen et international.



Aujourd'hui, l'ANAST compte plus de cent éleveurs isolés qui l'ont contactée (voir carte ci-dessus).

Notre association n'est pas opposée à la production des énergies renouvelables MAIS il est indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires et de mener

des études scientifiques indépendantes afin de préserver le vivant, la qualité de l'environnement, la fertilité des sols ou de la mer.

Le droit de vivre dans un environnement sain est primordial. Le progrès consiste dans certains cas à ne pas réaliser certains projets ou à les faire autrement !

## UNE PROBLEMATIQUE IGNOREE

### Trente ans de questionnements

Les points que nous soulevons dans le cadre de ce débat ne sont pas récents.

Depuis 30 ans, des éleveurs avec le soutien de l'ANAST interpellent les organisations professionnelles agricoles, les syndicats, les chambres d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les services vétérinaires, les techniciens d'élevage, les constructeurs de bâtiments d'élevage, les opérateurs et les transporteurs d'énergie, sans résoudre les problèmes.

L'ANAST sollicite les administrations, les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement, les élus locaux mais aussi l'ANSES (agence sanitaire en charge de la santé humaine et animale), le Président de la République, etc, sans obtenir de solution durable. Et souvent même sans obtenir de réponse aux courriers !

En 2005, notre association nationale ANIMAUX SOUS TENSIONS, a fourni son cahier d'acteurs à la commission du débat public sur le projet de construction de la ligne THT Cotentin-Maine (*EPR de Flamanville*). Les questions posées furent entendues certes mais les réponses apportées aux inquiétudes des riverains et des agriculteurs furent celles d'un budget appelé "PAP" : *Plan d'accompagnement du projet*. Ce PAP a bétonné une paix sociale et scellé une fin de non recevoir. Dégagé d'une part du budget affecté au couloir de lignes, il a été mis à disposition des communes concernées par le tracé (*soutien aux investissements communaux*) et des riverains.

En 2020 dans la Manche, des éleveurs quittent les uns après les autres leur activité agricole en raison des

nuisances électromagnétiques et de leurs effets néfastes sur la santé des troupeaux. Dans la plus grande indifférence. Les compensations financières ne sont pas une réponse scientifique et ne doivent pas détourner les acteurs locaux de leurs responsabilités quant à la santé humaine et animale.

## DES SOLUTIONS ?

### UN ORGANISME D'ETAT

#### Création du GPSE

En 1999 toutefois, sous la pression des éleveurs, un organisme a été créé sous l'égide de l'État :

le GPSE « Groupe permanent pour la sécurité électrique dans les élevages ». Les interventions de cet organisme ont permis de résoudre quelques problèmes dans certaines fermes, qui ont bénéficié d'une délocalisation des bâtiments impactés.

En 2014, le GPSE a été ré-implanté en association mais il n'apporte pas souvent de solutions efficaces aux éleveurs. Les technologies en milieu agricole, notamment la robotisation dans les élevages, ne permettent aucune faille technique, comme les éleveurs le constatent au quotidien. PIRE, ces derniers sont taxés la plupart du temps d'incompétents.

#### Des éleveurs sous silence

Quand un éleveur est accepté dans le protocole d'un GPSE, pour être aidé, il est réduit au silence et perd ses droits à la défense syndicale ou juridique, il a l'obligation de signer une clause de confidentialité comprise dans le contrat de protocole avec le GPSE.

Vingt ans plus tard, force est de constater que le GPSE n'a jamais obtenu de budget de fonctionnement, tout en faisant financer ses travaux par le transporteur d'électricité. Les bilans après tant d'expertises et de constats dans nombre d'élevages à travers toutes les régions de France doivent être rendus publics.

## CONCLUSION

### Nécessité d'une concertation citoyenne

La multiplication des projets d'installations électriques quadrillant le territoire et notre environnement (antennes, transformateurs, pylônes, parcs éoliens et photovoltaïques) exige **des études indépendantes de sols**, de sous-sols croisant les failles géologiques et les passages d'eau, afin de garantir l'application du principe de précaution, tant pour les éleveurs que la population.

**Les éleveurs et la population sont en droit d'obtenir des réponses que leur doivent l'Etat et les instances ayant des missions de service public : le droit de vivre et d'entreprendre dans un environnement sain n'est pas négociable.**

Pour l'ANAST, il serait utile de proposer l'étude de la capacité à produire localement les énergies dont la société a besoin et de **définir avec l'ensemble des citoyens les quantités nécessaires d'énergie à mettre en œuvre selon les besoins des populations**. Cela aussi, dans le but de supprimer les troubles de voisinage...

Il est vraisemblable que notre société consomme plus d'énergie que la planète peut le permettre.